

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Conformément à notre concept d'information active, nous vous communiquons spontanément ci-après des informations sur les activités d'intérêt général de la Municipalité.

## MUSEE CANTONAL DES BEAUX-ARTS : MORGES SE PORTE CANDIDATE

A la suite de la proposition émise par M. le Conseiller communal Pierre Marc Burnand lors de la séance du Conseil communal du 4 mars dernier, suggérant une candidature de Morges pour l'accueil du Musée cantonal des Beaux-Arts, la Municipalité a repris la réflexion et a réuni l'ensemble des forces politiques morgiennes pour en évaluer l'opportunité et mesurer le soutien à ce projet.

La Municipalité et l'ensemble des forces politiques ont décidé de faire acte de candidature. Dans un premier temps, pour démarrer le projet, un comité de pilotage a été constitué comprenant la Municipalité, les partis politiques, le secrétaire municipal, le boursier et la cheffe de service de l'urbanisme. La lettre d'intention a été envoyée au Canton en date du 23 mars 2009.

Dans un deuxième temps, pour faire avancer le dossier, il sera étoffé dans les jours à venir de personnalités morgiennes et de la région, issues du monde des arts, du tourisme, de l'économie et des milieux de défense du patrimoine.

### Atouts de la Ville

#### 1. Un site idéal

Naturellement, un site c'est avant tout un moyen et pas un but en soi. Cela dit, Morges présente une candidature parce qu'elle est convaincue de disposer d'un site qui présente des caractéristiques idéales pour faire rayonner un musée cantonal vaudois :

- D'abord en terme de **disponibilité** immédiate, nous avons d'ores et déjà obtenu l'accord du propriétaire, qui se réjouirait de mettre à disposition son terrain à des fins culturelles. Sur le plan de l'aménagement du territoire, la parcelle bénéficie d'une affectation conforme à un projet de musée. Elle ne présente donc pas d'obstacle juridique et, par conséquent, il y a peu de risques d'oppositions.
- Ensuite, en terme de **taille** : il s'agit d'une parcelle prestigieuse, vaste (53'500 m<sup>2</sup>). Cela permet un geste architectural fort, une création inédite. Par ailleurs, cette parcelle comprend une zone richement arborée, qu'il est possible d'aménager en parc public. Elle offre en outre la présence d'une maison de maître, qui pourrait être englobée dans le projet

de musée. On voit que c'est un ensemble d'opportunités qui permet de réaliser un lieu de vie, de respiration. Le musée ne doit pas être qu'un bâtiment coincé entre d'autres immeubles, mais un lieu de culture, de formation, de convivialité, de rencontres pour lequel il faut suffisamment d'espace. Enfin, la taille généreuse du site offre la possibilité de ne pas entraver les autres projets prévus à proximité mais, au contraire, offre une belle résonance avec les projets d'école, de piscine couverte et de nouveaux logements élaborés par la Ville de Morges.

- Ce site est idéal aussi par sa **situation** à deux minutes à pied de la gare, à trois minutes à pied du centre ville et à cinq minutes à pied du lac.
- Il est enfin idéal en terme d'**accessibilité**, car il offre une très belle complémentarité d'accès par les transports publics puisqu'il jouxte la gare et en transport individuel, puisque la parcelle se situe face à la sortie d'autoroute Morges Ouest.

#### 2. Un projet ancré dans une agglomération

Depuis une dizaine d'années, le Canton de Vaud évolue vers des logiques d'agglomérations qui sont des nouveaux espaces de vie pour les citoyennes et les citoyens. La logique d'agglomération implique qu'il faut dépasser la rigidité des frontières communales et créer des dynamiques d'ensemble en mettant les forces en commun.

Morges appartient au PALM, le projet d'agglomération Lausanne-Morges. Un Musée cantonal des Beaux-arts à Morges donnerait un sens concret à cette nouvelle réalité. Il importe de créer des équilibres dans les équipements qui se déploient à cette échelle. La présence de l'Université de Lausanne et de l'EPFL à Ecublens relève de la logique d'agglomération et on voit bien que ces deux institutions décentralisées font rayonner le canton tout entier. L'ECAL, qui a quitté Lausanne pour s'établir à Renens, suit le même mouvement et la même logique d'agglomération. Un musée cantonal d'arts à Morges s'inscrirait, avec la même pertinence, dans la réalité de l'agglomération. La Fondation Beyeler, sise sur le territoire de la commune de Riehen, s'inscrit elle-même dans l'agglomération bâloise.

#### 3. Un projet qui répond à l'identité vaudoise

Le Pays de Vaud est composé de deux réalités identitaires, une réalité urbaine et une réalité rurale. Si l'on veut créer un engouement populaire en faveur d'un nouveau musée cantonal, celui-ci doit intégrer cette double identité. Morges fait partie du PALM, c'est une ville aux caractéristiques urbaines fortes, naturellement tournée vers Lausanne dont elle n'est séparée que de quelques kilomètres. Mais Morges est aussi un chef-lieu de district, ancré dans une région lacustre, agricole et viticole.

## 4. Un projet porteur et porté par la société civile

Les Morgiennes et les Morgiens veulent un nouveau musée cantonal des Beaux-arts. Ils l'ont démontré en votant OUI au projet de Bellerive le 30 novembre 2008. Aujourd'hui, ils le démontrent une seconde fois en proposant d'accueillir ce musée dans leur Ville, sur un site qui recueille l'unanimité. La candidature de Morges suscite un réel enthousiasme dans la population. Elle est portée par l'ensemble des forces politiques, culturelles, associatives et économiques. C'est un projet porté par les gens, par la société civile. A Morges et dans sa région, on sent une très forte envie de musée.

### POLITIQUE DE PREVENTION DU TABAGISME

La Ville de Morges, en date du 23 septembre 2008, a déclaré son intention de devenir une des 16 communes participant au projet pilote "Prévention du tabagisme au niveau communal.

#### Prévention du tabagisme au niveau communal

Le projet pilote vise une politique concertée de prévention du tabagisme entre la Confédération, les cantons et les communes. Le projet pilote permet à l'exécutif communal concerné de bénéficier gratuitement d'un soutien professionnel pour gérer une politique de prévention conforme à des standards qualité définis. Le plan de mesures communales de prévention du tabagisme est élaboré et mis en œuvre en tenant compte du cadre légal en vigueur dans les différents cantons concernés. Le plan de mesures décidé par l'exécutif municipal tient compte de la situation locale de la commune pilote et intègre notamment l'offre existante en matière de prévention du tabagisme. Il est axé sur la prévention structurelle et comportementale.

#### Objectifs du projet pilote

1. Les stratégies et les mesures de prévention du tabagisme des communes pilotes, des cantons pilotes et de la Confédération sont cohérentes.
2. L'exécutif municipal a la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures communales en matière de prévention du tabagisme.
3. Dans les 16 communes pilotes, la mise en œuvre des plans de mesures de prévention du tabagisme renforce la prévention comportementale et tout spécialement la prévention structurelle au niveau communal, en tenant compte du cadre légal en vigueur dans les cantons concernés ainsi que de la stratégie nationale de prévention du tabagisme.
4. Des données de bases mises à l'épreuve sur le terrain sont disponibles pour la prévention du tabagisme au niveau communal. Elles sont reconnues par les milieux spécialisés de la prévention suisse du tabagisme, répondent aux besoins des cantons et des communes et correspondent aux objectifs de la

stratégie nationale de prévention du tabagisme 2008-2012.

#### Atelier du 29 janvier 2009 à Morges

L'Atelier du 29 janvier 2009 s'est organisé en deux temps de travail, suivis d'une mise en commun en plénum.

Le premier temps visait à lister les problèmes réels ou potentiels causés par le tabagisme alors que le deuxième temps devait permettre de mettre en avant les mesures préventives existantes ou possibles ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Le rapport basé sur l'Atelier du 29 janvier 2009 est disponible sur le site [morges.ch](http://morges.ch) dans les brèves (sur la 1<sup>re</sup> page à gauche).

#### Etape suivante

La Municipalité a décidé de nommer un groupe de travail de référence dont le but est de réfléchir sur les axes de travail définis lors de l'Atelier et de travailler sur un plan de mesures qui devrait idéalement être présenté à la Municipalité à fin juin de cette année.

Vous serez tenus au courant du suivi.

### LOGICIEL NETCLEAN – LUTTE CONTRE LA PORNOGRAPHIE ENFANTINE

Dans le cadre d'élaboration de son budget en 2008, la Municipalité a accepté l'installation du logiciel NetClean visant à protéger le réseau informatique communal contre la pornographie infantile. L'installation sera effectuée par le Service informatique d'ici la fin la du mois de mars et il sera opérationnel dès le 6 avril 2009.

Ce logiciel fonctionnant sur le principe d'un logiciel antivirus, il envoie des alertes sous forme de message, lors de la détection d'un incident. Dans ce cas, deux problématiques doivent être gérées :

Afin que personne ne soit injustement accusé, il est important de clarifier si l'ordinateur a été utilisé pour stocker de la pornographie infantile par inadvertance ou éventuellement depuis l'extérieur.

Il est important d'identifier les individus intéressés par la pornographie infantile et qui utilisent abusivement les ordinateurs de la ville pour accéder ou stocker ces images.

L'alarme donnée par NetClean ne signifie pas nécessairement qu'un acte criminel a été commis de façon délibérée. Elle doit plutôt être considérée comme indiquant un soupçon d'une activité criminelle. La Municipalité doit donc s'assurer de la préservation d'éventuelles preuves pouvant aider les autorités lors de l'enquête. Les individus véritablement intéressés par la pornographie infantile seront découverts en possession de nombreux fichiers ou pris à plusieurs reprises en train d'accéder à des fichiers de pornographie infantile.

Le personnel communal a été informé à la fin mars et une procédure en cas de découverte d'un fichier contenant de la pornographie enfantine a été mise en place. Il est rappelé que, en cas de détention avérée et volontaire de fichiers illégaux, la sanction disciplinaire prise par la Municipalité sera le licenciement avec effet immédiat pour justes motifs, comme le prévoit l'art. 3.5 de la Convention collective de travail.

### **MORGES BOUGE : LE 5 MAI A 17 H A BEAUSOBRE**

Le 5 mai 2009, à 5 heures de l'après-midi (17 h), dans nos 3 villes jumelles et amies (Vertou en France, Rochefort en Belgique et Morges), les personnes actives et moins actives parcourront en courant ou en marchant (ou nordic walking) 5 kilomètres le long d'un parcours balisé.



La manifestation a pour objectif de rassembler le plus de monde possible et en particulier des personnes n'ayant pas pour habitude de pratiquer régulièrement une activité physique. La promotion de la manifestation se fera également dans les écoles et les entreprises. De plus, dans le but d'attirer le plus de monde possible et de rendre la manifestation attrayante, une animation sera prévue sur la place de fête, à Beausobre. Un défi entre nos 3 villes est également lancé.

Cette manifestation se veut populaire. Il ne s'agit en aucun cas d'une compétition. Pour cette raison, il n'y aura pas de chronomètre. Par contre, les participants pourront mesurer le nombre de pas effectués au moyen d'un podomètre, gracieusement mis à disposition, avant le départ.

L'organisation et le déroulement de la manifestation respecteront les directives de "cool and clean" et les principes édictés par "Ecosport" : alimentation équilibrée : aucun met frit, aucun plat contenant des saucisses et/ou saucissons, proposant au minimum 2 boissons non alcoolisées meilleur marché que les boissons alcoolisées, prévention du tabagisme, utilisation de vaisselle réutilisable, tri et élimination des déchets.

La promotion de la manifestation se fera auprès de toute la population et tout particulièrement auprès des enfants et de leurs parents.

Une collaboration entre la Ville de Morges, l'Union des Sociétés Locales et les sociétés locales sera mise sur pied prochainement.

La sédentarisation, qui s'accompagne dans notre société par une alimentation trop riche, est l'une des premières causes de maladies cardiovasculaires qui frappent la population. Les conséquences humaines et économiques sont lourdes : décès, handicaps, longs processus de rétablissement et de réinsertion, etc. Combattre ce phénomène doit être une

priorité des collectivités publiques et des entreprises privées, sans perdre de vue que l'excès de sport ou une pratique occasionnelle (surestimation de ses capacités, méconnaissance de son état de santé) peuvent aussi être dangereux.

La Ville de Morges a décidé de continuer son action "Go for 5" de 2008 et souhaite montrer l'exemple en organisant et en sponsorisant la manifestation.

Cette manifestation sera parrainée par :

- Mme Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat, cheffe du DFJC
- M. Sergei Aschwanden, judoka, médaillé à Pékin en 2008

Ils seront présents le 5 mai 2009.

Par ailleurs, et afin de faire participer les classes de Morges et de la région, un concours est mis sur pied "plus y a de pieds, plus y a de pas" avec à la clé une sortie au Parc Aventure au Signal-de-Bougy offerte par les Transports publics morgiens (MBC) et la Commune de Morges.

De même, afin de faire participer les entreprises morgiennes et de la région, un concours est mis sur pied "plus y a de pieds, plus y a de pas" avec à la clé 25 cartes donnant droit à une journée de balade sur le Lac Léman offertes par la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN).

Plus de détails sur le site :

[www.morges.ch/morgesbouge](http://www.morges.ch/morgesbouge)

### **LA 9<sup>E</sup> FETE ROMANDE DES JEUNES TAMBOURS ET FIFRES**

La Municipalité a autorisé M. Didier Laurent, président de la Société des Tambours morgiens, à organiser la 9<sup>e</sup> Fête romande des jeunes tambours et fifres, les samedi 6 et dimanche 7 juin 2009, sur le site de Beausobre, autorisation incluant un cortège le samedi soir de Beausobre à la Grand-Rue mais de 23 h à 24 h.

### **80 POTIERS DANS LES TULIPES**

La deuxième édition du marché "80 potiers dans les tulipes", aura lieu les samedi 25 et dimanche 26 avril 2009, au Parc de l'Indépendance.

### **FETE DES VOISINS**

La Fête des voisins aura lieu le mardi 26 mai 2009. Ce sera l'occasion de faire connaissance avec vos voisins et voisines, de développer la convivialité, l'entraide et la solidarité. Les modalités sont expliquées dans un papillon que tous les Morgiens recevront.

Lancée en 1999 à Paris, "La Fête des voisins – Immeubles en fête" a conquis de nombreuses villes européennes et suisses. Au total, plus de 7 millions de personnes ont participé à cette manifestation en 2007 dans 28 pays. En Suisse, en 2009, 16 villes participent à cette manifestation. Il s'agit notamment de Genève, Gland, Nyon, Vevey, Yverdon-les-Bains, Zurich, Lugano, Lausanne et Morges.

L'idée de La Fête des voisins est simple : se retrouver le temps d'une soirée entre voisins autour d'un buffet, chacun apportant sa contribution sous forme de boissons ou de plats à déguster, dans le hall ou la cour de son immeuble, dans la rue ou son jardin, pour faire connaissance ou partager un moment de convivialité. Ce sont les habitants eux-mêmes qui sont les véritables acteurs du succès, le rôle de la Ville se limitant à la promouvoir par le biais d'un tout-ménage et du site internet.

## **A VELO AU BOULOT – JUIN 2009**

Dans le cadre de la campagne nationale de Pro Vélo Suisse "A vélo au boulot 2009", à laquelle la Ville de Morges s'est inscrite, et comme en 2008, la Municipalité a décidé d'écrire au personnel communal afin d'expliquer le principe de cette campagne et les invitant à y participer. L'événement a lieu du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2009. Les collaboratrices et collaborateurs s'inscrivent par équipe de 4. Les membres de l'équipe ne sont pas obligés d'effectuer les mêmes parcours ou d'avoir les mêmes horaires.

Voici les principes de cette action :

**Une équipe – un objectif** : le but de tous les participants est d'utiliser le vélo au cours du mois de l'action et cela, pour au moins la moitié des déplacements de leurs jours de travail.

**Combinaison transport public/vélo** : les transports publics constituent un complément idéal pour les plus longues distances. C'est pourquoi, il suffit d'effectuer une partie du parcours à vélo.

**Autre mode de déplacement** : une personne par équipe peut désormais opter pour un autre mode de déplacement non motorisé que le vélo (marche, rollers, etc.)

Enfin, afin de montrer l'exemple, la Municipalité a également décidé d'inscrire une équipe, qui portera le nom de "La pédale douce".

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre acte de la présente communication.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 mars 2009

la syndique

le secrétaire

N. Gorrite

G. Stella

Communication présentée au Conseil communal en séance du 1<sup>er</sup> avril 2009.

## **REDACTION & CONTACT**

Municipalité  
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1, CP 272  
1110 Morges 1

TEL. +41 21 804 96 40  
FAX +41 21 804 96 45  
E-MAIL [municipalite@morges.ch](mailto:municipalite@morges.ch)